

# Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Comité syndical

Séance du 21 février 2024  
Sous la Présidence d'Isabelle DOLLINGER, Présidente

Effectif légal : 39

Quorum : 20

Délégués présents (titulaires) ou représentés (suppléants) : 20

Pouvoirs : 8

### **N° ATIP 10/2024**

**Contre** : 0 voix

**Abstentions** : 0 voix

**Pour** : 28 voix

**Résultats du vote** : à la majorité simple des suffrages exprimés : **Adopté à l'unanimité**

### **Objet : Rapport d'activités 2023**

#### **Madame la Présidente expose et présente aux membres du Comité syndical :**

Les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique prévoient dans leur article 4 que chaque année, sur proposition du Bureau, le Comité syndical approuve le programme d'activités pour les 12 mois à venir et définit les priorités d'intervention. Il donne quitus au Bureau annuellement sur ce programme une fois réalisé et présenté sous forme de rapport d'activités.

#### **Le Comité syndical :**

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,  
Entendue la présentation du rapport d'activités 2023

#### **Après en avoir délibéré, le Comité syndical :**

Donne quitus au Bureau sur la réalisation du programme d'activités 2023.

#### **Dit que :**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'ATIP durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme

Fait à Strasbourg, le 21 février 2024

La Présidente,



Isabelle DOLLINGER